

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27  
Présents 21  
Votants 26  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250623-DCM\_2025\_06\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 23 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Christine FELIX, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Sébastien DE ARAUJO.

POUVOIRS : Christine FELIX à Gérard DI FRUSCIA, Nathalie CHARLES à Pierre MARCOUX, Cyril RONZE à Sébastien OLIVIER, Charlélie ARNAUD à Véronique GENEVRIER, Sébastien DE ARAUJO à Marjorie COMBE.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2025 06 15

**OBJET : AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'ECOLE  
ELEMENTAIRE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L.2121-29 et L.2122.21,

Vu le projet de réhabilitation de l'école élémentaire porté par la commune de Saint-Romain-le-Puy,

Considérant que la réhabilitation consiste à construire une extension à l'ouest dans la continuité du bâtiment principal, ainsi que la création d'un préau au sud, recouvrant un bloc sanitaire et technique. Le bâtiment situé en contre bas, annexe de l'école, sera également réhabilité.

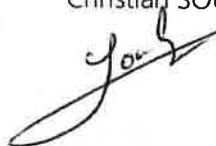
Le terrain sera remodelé afin de joindre les deux cours de niveaux différents par un talus et largement déminéralisé et planté.

Les accès seront réaménagés afin d'assurer l'accessibilité au projet et la sécurité incendie (sorties de secours).

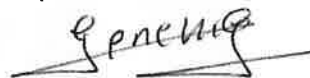
Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à la majorité (24 voix pour, 2 voix contre) autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à déposer la demande de permis de construire afin de concrétiser le projet de réhabilitation de l'école élémentaire ainsi tous documents relatifs à ce dossier.

Saint-Romain-le-Puy, le 30 juin 2025

Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 10.07.2025  
Publié ou Notifié  
le : 10.07.2025